



(Vérifier au prononcé)

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
L'AMBASSADEUR ZACHARIE GAHUTU
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
AUPRES DES NATIONS UNIES
SUR LE POINT 28 a): PROMOTION DE LA FEMME
A LA TROISIEME COMMISSION
65^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
NEW YORK, 12 OCTOBRE 2010

Monsieur le Président,

Avant tout propos et comme c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de ces travaux, je voudrais vous exprimer ma satisfaction et vous féliciter pour votre élection ainsi que les membres du bureau de cette commission. Je suis confiant que sous votre présidence, les travaux seront couronnés de succès. J'aimerais également remercier votre prédécesseur le distingué Ambassadeur de la Lettonie pour la manière adéquate avec laquelle il a conduit les travaux de cette commission lors de la session précédente.

J'aimerais également féliciter le Secrétaire Général pour son rapport sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Ma délégation salue également la création historique de la nouvelle entité composite ONU Femmes dont la valeur ajoutée dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme est certaine. Je saisis également cette occasion pour féliciter Madame Michelle Bachelet pour sa nomination et lui assurer de notre entière collaboration.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par la délégation de Malawi au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La volonté politique et l'engagement du Burundi dans la lutte contre les violences faites aux femmes sont manifestes non seulement parce qu'il a souscrit aux différents instruments internationaux y relatifs tels que la déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes mais parce qu'en plus il réaffirme les principes de ces deux instruments dans sa Constitution.

Cette volonté se traduit également à travers les réformes judiciaires, légales, administratives et institutionnelles en cours qui fixent les mesures et le cadre de mise en œuvre des principes d'égalité et rendent effective l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Burundi ne cesse d'exprimer en action son souhait de voir un jour la femme burundaise jouir des mêmes droits que l'homme dans tous les domaines de la vie sociale et d'être aux commandes de sa destinée.

Pour y parvenir, le Gouvernement en partenariat avec les Agences des Nations-Unies, les ONG, les Ligues et Associations œuvrant dans la lutte contre les

violences basées sur le genre ont entrepris l'élaboration d'un document sur la stratégie nationale multisectorielle de lutte contre les violences faites aux femmes. La vision et la mission que cette stratégie nationale se propose d'atteindre se résume en ces quelques mots : **œuvrer pour l'éradication des violences basées sur le genre et pour le respect des droits humains** pour un Burundi débarrassé de telles violences où toute personne jouit pleinement de ses droits.

Dans le but de mettre en application le plan de cette stratégie, le Gouvernement a inscrit une ligne budgétaire intitulée "lutte contre les violences faites aux femmes" et un projet de 3 ans intitulé "**appui à la mise en œuvre coordonnée de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre**" vient de bénéficier d'un financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour éradiquer les violences faites aux femmes.

Plus récemment, un processus de mise en place d'un centre pilote de prise en charge intégrée des victimes des violences basées sur le genre est entré dans sa phase active. Placé au centre du pays, le Centre servira de modèle à étendre plus tard sur toute l'étendue du territoire national.

Au chapitre de la participation politique, après les élections de cette année, la femme burundaise bénéficie une présence assez significative au niveau des instances de décision. Les femmes burundaises occupent, au niveau de l'Assemblée Nationale, 32,1% des sièges, au Sénat 44% et au Gouvernement, 42% de portefeuilles ministériels. Au niveau local des progrès nets sont enregistrés grâce aux modifications apportées à la loi électorale au cours de l'année 2009.

Toutes ces avancées donnent plus de force et d'occasions aux femmes de débattre les principales questions de l'heure et d'avancer plus aisément grâce à des solutions concertées dans lesquelles les uns et les autres retrouvent finalement leur compte.

Au niveau de la population, la motivation des intervenants et la volonté de changement dont ils font preuve laisse croire que la barrière culturelle n'est plus aussi épaisse qu'elle l'était, il y a une décennie, en ce qui concerne la perception

de la femme. Ceci transparait dans tous les secteurs de la vie nationale et en particulier même à travers le nombre d'ONGs locales engagées, la diversité et la qualité des actions menées sur terrain.

Monsieur le Président,

Avant de terminer, il convient de dire que ces avancées ne signifient pas que tous les défis ont été levés. Des obstacles ont été identifiés secteur par secteur d'où l'élaboration des activités stratégiques afin de déblayer le chemin vers la promotion de la femme sans embuches des violences sexuelles.

Je vous remercie